



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

organes humains

Question écrite n° 46755

Texte de la question

M. Bernard Perrut appelle l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la nette insuffisance des dons divers par rapport au nombre des besoins, qu'il s'agisse simplement du sang ou des organes vitaux pour lesquels la pratique d'une greffe est le seul moyen de survie. Or ce sont des milliers de malades en attente qui espèrent en vain les donateurs qui leur permettront de prolonger leur existence. Il lui demande quelles dispositions peuvent être prises pour susciter des vocations de dons d'organes, notamment dans certains milieux plus exposés comme ceux des victimes d'accidents.

Texte de la réponse

L'activité de prélèvement et de greffe d'organes a connu une progression importante ces dernières années. On note une stagnation du nombre de greffes en 2008 avec 4 625 greffes réalisées. Le nombre de donateurs prélevés atteint aussi un niveau toujours élevé, avec 24,6 prélèvements par million d'habitants. Ces résultats très encourageants ne doivent cependant pas masquer le besoin croissant en greffons, que la hausse de l'activité ne suffit pas à satisfaire. En 2008, 13 687 personnes ont eu besoin d'une greffe d'organes et 222 patients sont décédés faute de recevoir un greffon à temps. Pour favoriser le don d'organes et informer l'ensemble des citoyens, l'Agence de la biomédecine organise chaque année un temps de réflexion sur le don d'organes et la greffe qui s'est tenu cette année du 7 au 18 mars. Par cet intermédiaire, elle a sensibilisé le grand public au don d'organes et lui a rappelé l'importance d'échanger sa décision pour ou contre le don d'organes avec ses proches. Il faut souligner que l'âge n'est plus un facteur limitant au prélèvement d'organes et que les médecins jugent au cas par cas de l'opportunité du prélèvement et de la qualité de chacun des organes. Si le cœur et les poumons sont rarement prélevés au-delà de soixante ans, les reins et le foie le sont sur des personnes beaucoup plus âgées ; en 2007, 32 % des donateurs avaient plus de soixante ans. Les associations, militant en faveur du don d'organes, ont un rôle central puisqu'elles se mobilisent pour informer le grand public aux côtés des professionnels de santé et permettent ainsi d'être au plus proche de la population. L'Agence de la biomédecine valorise également le rôle des médecins généralistes, interlocuteurs privilégiés des jeunes sur le don d'organes, dans la continuité de la communication enclenchée avec la publication du décret du 18 décembre 2006 relatif à l'information des jeunes via la presse professionnelle pour rappeler notamment l'existence de l'espace « Médecins traitants » sur le site de l'Agence de la biomédecine et des outils qui sont mis à leur disposition. Des partenariats ont été reconduits pour démultiplier l'information, dans le milieu éducatif, avec l'Union nationale des associations familiales (UNAF), la Mutualité française, les mutuelles étudiantes. D'autres partenariats ont vu le jour avec le soutien de la Fédération nationale de sapeurs-pompiers de France et la Brigade des sapeurs-pompiers de Paris. Les coordinations hospitalières de prélèvement et les associations sont associées à l'information du grand public lors de tous les événements autour de la mobilisation pour le don. La mesure des performances de la campagne d'information 2007 indique que la population est largement sensibilisée au sujet avec sept personnes sur dix qui déclarent se souvenir avoir entendu parler du sujet suite à la campagne. Elles sont également 52 % à restituer le message de cette journée nationale et 97 % trouvent que c'est une campagne utile et claire ; des chiffres encourageants qui indiquent que le message de l'Agence « Don

d'organes : donneurs ou pas, je sais pour mes proches, ils savent pour moi » est entendu et compris. En outre, le don d'organes, de sang, de plaquettes et de moelle osseuse a été choisi comme thème de la grande cause nationale 2009 par le Premier ministre. Ce label permet à des organismes à but non lucratif et notamment des associations regroupées dans le collectif « Don de vie don de soi » d'obtenir des diffusions gratuites sur les radios et les télévisions publiques et permettra de fait aux associations concernées d'étendre leurs actions de communication. Toutes les informations sont disponibles sur le site www.agence-biomedecine.fr.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46755

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3461

Réponse publiée le : 2 juin 2009, page 5431